

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue lundi le 4 avril 2022 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents(e)

Mesdames les conseillères:
Brigitte Caron
Ginette Plante
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers:
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

104-04-2022

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en ajoutant le point suivant :

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

105-04-2022

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

106-04-2022

a) Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le directeur général et greffier-trésorier pour le mois de mars 2022 au fonds d'administration pour un montant de 452 338,77 \$:

**DÉPENSES DE MARS 2022 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires Gouv. Québec	27-02-2022 au 12-03-2022	28 092.61 \$
	13-03-2022 au 26-03-2022	30 123.90 \$
	Remises de février 2022	34 334.69 \$
	Remises de mars 2022	50 240.62 \$
		<u>142 791.82 \$</u>

CONTRATS

Agro Enviro Lab	Analyses d'eau potable et eaux usées Eau potable, usées, neiges usées, fév.-mars	233.99 \$ 21 332.22 \$
Aquatech		
Canadien National	Passages à niveau, février 2022	979.50 \$
Chouinard Tommy	Conciergerie Vigie mars 2022	916.67 \$
Concassés du Cap (Les)	Disposition mat. recyclables, févr. 2022	6 802.61 \$
Energycycle	Enfouissement, redevances, févr. 2022	9 287.73 \$
Fortin Marcel	Déneigement usine, dernier versement Entr. pistes de ski de fond Domaine, 2/3 et 3/3	650.00 \$ 2 800.00 \$
Giasson Guillaume		
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ du 1 au 28 mars 2022	725.00 \$
Messer	Frais d'établi. oxygène mars 2022	396.66 \$
Ministre des Finances	Régie du bâtiment, ascenseur	91.67 \$
MRC de L'Islet	Quote-part 2022, 1er versement	135 048.00 \$
Régie Anse-à-Gilles	Quote-part 2022, 1er versement	10 924.47 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Gestion CTL, transport, février 2022	6 887.53 \$
Serv. Sani.A.Deschênes	Ordures et récup., mars 2022	13 510.66 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie mars 2022, 20, du Roy Est Conciergerie Centre municipal, mars 2022	270.00 \$ 2 083.32 \$
Steave Desjardins	Déneig. Vigie, trottoir et toiture mun.	1 017.53 \$
		<u>213 957.56 \$</u>

**SUBVENTIONS -
DONS**

Amphithéâtre L'Islet-Nord	Subvention 2022	6 124.53 \$
Chœur La Marée Chante	Subvention 2020-2021	2 000.00 \$
Club de patinage artistique	Subvention location glace février 2022	4 408.00 \$
	Subvention location glace mars 2022	4 756.00 \$
COFEC	Aide financière municipale mars 3/12	7 525.00 \$
Comité des prix - CSA	Subvention	100.00 \$
Corp.Phil.-Aubert-Gaspé	Subvention 2022	10 489.04 \$
Est-Nord-Est	Subvention municipale diffusion	4 300.00 \$
Fondation Serv.Santé		
MRC	Tournoi de Golf Coup de Cœur 2022	500.00 \$
Parc Nautique	Subvention mun. fonct. mars 2022	7 500.00 \$
Restaurant Dubillard	Commandite Grand McDon	100.00 \$
		<u>47 802.57 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

0.00 \$

FORMATION - CONGRÈS

Caron Brigitte	Déplacement formation à L'Islet	17.28 \$
Coronado Jorge	Remb. formation incendie	58.75 \$
MRC de l'Islet	Formation pompiers	988.02 \$

1 064.05 \$

HYDRO-QUÉBEC

Éclairage des rues	1 307.65 \$
Vigie	2 937.99 \$
Poste de pompage, 272 rue Caron	2 010.88 \$
20 chemin du Roy Est	207.01 \$
Salle Gérard-Ouellet	1 684.41 \$
Maison Communautaire Joly	1 819.18 \$
Parc Robichaud 392 rue Verreault	67.50 \$
438 route de l'Église	183.76 \$
Route de l'Église	397.42 \$
Salle réductrice de pression	29.20 \$
Centre municipal	2 655.58 \$
Rue du Quai	163.46 \$
32, rue Henri-Gamache	30.75 \$
Rue du Faubourg	31.78 \$
495 chemin du Moulin	79.52 \$
Enseigne près du 801 avenue de Gaspé Est	20.50 \$
Kiosque d'information touristique 20 Gaspé O.	417.03 \$
139 avenue de Gaspé Ouest	290.76 \$
401 avenue de Gaspé Ouest	88.28 \$
417 avenue de Gaspé Ouest	93.02 \$
775 avenue de Gaspé Ouest	188.72 \$
Enseigne 921 avenue de Gaspé Ouest	20.50 \$
Enseigne 900 2e rang Ouest	41.01 \$
7 place de l'Église	2 194.53 \$
Usine de filtration	3 316.42 \$
389 route de l'Église	1 549.32 \$
130 Gaspé Ouest	2 529.26 \$
288 Gaspé Ouest	83.29 \$

24 438.73 \$

TÉLÉPHONE

Groupe NÉGOTEL	Facture 20-02-2022	590.68 \$
	Facture 20-03-2022	587.80 \$
Télus mobilité	Cellulaire facture 14-02-2022	67.35 \$
Télus Québec	Wifi centre du village, facture 28-02-2022	569.13 \$
	Wifi, centre du village, facture 28-03-2022	569.13 \$
Télus Québec	Internet, facture 28-02-2022	166.61 \$
	Internet, facture 28-03-2022	166.61 \$
	Salle Gérard-Ouellet	191.59 \$
	Salle Gérard-Ouellet	191.54 \$
Télus Mobilité	Cellulaire voirie	67.18 \$

3 167.62 \$

AUTRES

Bernier Jean	Taxes payées en trop	482.35 \$
Ferme Janiel Enr.	Taxes payées en trop	427.19 \$

Legros Karen	Remb.dépôt location Vigie	250.00 \$
Lord Stéphen	Remb.frais cellulaire mars 2022	86.76 \$
Mutuelle des Mun.du Qbc	Franchise	2 500.00 \$
Roussel Vincent	Service enlèvement neige mars 2022, 9.5 h	223.25 \$
Société assurances automobiles	Immatriculation véhicules 01-04-22/31-03-23	13 793.65 \$
Visa Desjardins	Séminaires web, écran téléviseur, zoom	1 353.22 \$

19 116.42 \$

452 338.77 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

107-04-2021

b) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
 APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 118 620,21 \$;

COMPTES DU MOIS DE MARS 2022 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ADN Communication	Alertes municipales février 2022	74.49 \$
	Renouvellement nom domaine et gestion	68.99 \$
Avantis	Moulure vinyle, Centre GO	351.63 \$
	Adhésif construction, Centre GO	5.99 \$
	Duo apprêt scelleur, Centre GO	62.25 \$
BureauPro Citation	Photocopies 25-01-2022 au 01-03-2022	1 057.47 \$
Centre G.-O.	Décrochage rideaux de la Vigie	172.46 \$
Gagnon Meubles	TV 65", salle du conseil	819.77 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	252.36 \$
	Fournitures de bureau	449.54 \$
	Étiquettes adresses	18.32 \$
Jacques Caron Inc.	Papier à main, Vigie	33.66 \$
Jalbertech Inc.	Réparation moteur de ventilateur bureau	623.16 \$
	Équip.salle de spectacle	2 075.50 \$
	Réparation à la salle du conseil	605.35 \$
Journal l'Attisée	Publicité mars 2022	228.80 \$
Journal Le Placoteux	Offre d'emploi opérateur	231.10 \$

Journal L'Oie Blanche	Offre d'emploi opérateur	247.20 \$
Kenotronix	Mise à jour et réparation site Web	494.40 \$
Manu Atelier culinaire	Nourriture	117.97 \$
Ministre des Finances	Bail marina, 01-04-2022 au 31-03-2023	3 894.69 \$
	Bail lot de grève, 01-04-2022 au 31-03-2023	104.87 \$
MRC de L'Islet	Participation finan. transp.adapté 2022	9 430.00 \$
	Service inspection régionale février 2022	1 020.00 \$
	Eau 2021 ch. du Moulin, traitement eaux usées	7 862.62 \$
Municipalité de L'Islet		
Municipalité de Saint-Aubert	Assistance-incendie 15-02-22, 905 de l'Église	383.56 \$
	Cueillette ordures, usine de filtration	180.55 \$
PG Solutions Inc.	Gestion de projet pour installation serveur	1 008.91 \$
ProScène Dauphinois	Nettoyage et ignifugation Rideaux Vigie	5 161.40 \$
Québec Municipal	Abonnement annuel	620.87 \$
Raymond Chabot		
Grant Thornton	Facturation intérimaire audit pour 2021	10 347.75 \$
Receveur général du Canada		
	Droit annuel radiocommunication	731.42 \$
Réseau Biblio. C-N et C-A	Gestion accès informatiques, frais support	1 268.89 \$
6tem TI	Renouvellement annuel antivirus	569.13 \$
	Facturation mensuelle mars	34.49 \$
	Support technique banque de 25 h.	2 586.94 \$
	Microsoft 365 apps	1 005.46 \$
Stanley	Télésurveillance Vigie, 02-02-22 au 21-02-23	379.97 \$
Terminix Canada	Contrat insp. 01-03-2022 au 28-02-2023	365.89 \$

54 947.82 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Journal l'Attisée	Publicité mars 2022	286.00 \$
Journal l'Oie Blanche	Publicité mars 2022	247.20 \$
PG Solutions	Mise en route accompagnement 24 mars	597.87 \$

1 131.07 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Association des camps du Qc	Renouvellement 2022	172.46 \$
Avantis	Propane, patinette	19.53 \$
Bourgault André-Médard	Loc. atelier sculpture Vivoir, entente développement culturelle	1 835.00 \$
Centre G.-O.	Loc. film Poly le 10 mars + pop corn	458.75 \$
Centre Rousseau	Location salle, activité relâche	150.00 \$
Chambre comm.		
Kam-L'Islet	Certificat d'achat régional	200.00 \$
Giasson, Guillaume	Entretien forestier Domaine février 2022	1 000.00 \$
	Tatouages temporaires, semaine de relâche	
Griffunrie		
	relâche	17.25 \$
	Languettes, pochettes	19.46 \$
	Certificat cadeau, semaine de relâche	25.00 \$
Journal l'Attisée	Publicité février 2022	400.40 \$
Magasin Coop la Paix	Colorant, semaine de relâche	6.58 \$
Manu Atelier culinaire	Certificat cadeau, semaine de relâche	25.00 \$
	Demi-journée atelier, semaine de relâche	
RO2 Techno Inc.		
	relâche	344.93 \$

4 674.36 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	MTR. Hydraulique	933.32 \$
	Réparation Western star 2021	611.62 \$
	Sélecteur 6/2, 24 VDC, souffleur	216.57 \$
Avantis Coopérative	Moulures	114.03 \$
	Réparation tracteur	758.11 \$
	Peinture locaux garage	36.78 \$
	Porte acier, Centre GO	1 445.24 \$
	Peinture benne à sable	16.23 \$
	Boules à mites	19.59 \$
	Cp fir sel 5/8	96.08 \$
	Fausse équerre de précision	18.09 \$
	Robinet	24.60 \$
	Corrostop aéro rouge	26.19 \$
	Pinceau angulaire	4.89 \$
	Bague, réduit, manchon, pompe	358.75 \$
	Connecteur 14 brins	732.98 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	Salopettes	6.90 \$
	Salopettes	3.45 \$
Centre Multiservices Cie 9150-3276	Diverses pièces	11.50 \$
Québec Inc.	Exhaust strap, niveleuse	22.94 \$
Exca-Vac construction	Hydro-excavation	2 371.36 \$
Excavation Deave Caron	Opérateur charrue mars 2022	804.83 \$
Filgo Pétroles B. Ouellet	Essence et diesel	2 033.12 \$
Frein embrayage Kennedy	Mico maitre cyl/neuf	1 437.19 \$
Hudon André	Accouplement pour remorque	144.84 \$
	Table pliante	80.47 \$
J.L. Desrosiers	Entr.véh., niveleuse	192.01 \$
Jalbertech	Plinthe, thermostat, raccord	289.07 \$
	Luminaire, prise, disjoncteur	712.36 \$
Les Huiles Lord 2033	Chauffage garage	1 523.59 \$
	Chauffage Maison Joly	1 182.14 \$
	Chauffage garage	2 381.38 \$
	Chauffage garage	613.46 \$
	Chauffage MCJ	2 056.25 \$
	Chauffage garage	744.06 \$
	Chauffage MCJ	504.76 \$
Michel Gamache & Frères	Deere 550 avec charrue	603.62 \$
Novicom Technologies	Accès réseau cellulaire, voirie	257.08 \$
Pétroles B.Ouellet	Diésel	5 497.73 \$
	Diésel	4 935.50 \$
	Super sans plomb	1 773.57 \$
Port-Joli Pièces Autos	Headlamps, Dodge Ram 2016	2.21 \$
	Phare à tracteur	34.70 \$
	Antigel	68.48 \$
	Adaptateur chocs	19.87 \$
	Mini barre, lampe de travail	228.63 \$
	Clé en longueur	10.56 \$
	Pompe de transfert	1 168.14 \$
	Lave vitre	18.35 \$
Purolator	Transport	7.29 \$
REM	Appareil de mesure	137.92 \$
	Bushing, chaine double, maille double	131.89 \$
Soudure G & M St-Pierre	Fer, aluminium	27.41 \$
	Tubing, fer plat, fer angle	316.04 \$

Vitres Accessoires Cloutier	Flèche, contrôleur, lumière clignotante	3 055.01 \$
--------------------------------	--	-------------

40 822.75 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Aéro-Feu ltée	Courroie d'attache à épingle	97.73 \$
	Courroie d'attache à épingle	109.23 \$
CDTEC calibration inc.	Étalonnage et certification détecteurs	287.44 \$
CSE incendie et sécurité	Médinage magnet tag-plaque magnétique	260.42 \$
Distribution Michel Fillion	Couvre-tout, bandes, broderie	5 055.73 \$
Les Extincteurs Ouellet Enr.	Extincteur	74.73 \$
Maxi-Métal Inc. Novicom	Foam, ensemble réparation valves	803.08 \$
Technologies Inc.	Batterie et radios portatifs	7 645.45 \$
	Accès réseau cellulaire mars 2022	257.08 \$
Purolator	Transport	28.89 \$
Pyro Sécur	Inspection cylindre d'air	241.45 \$

14 861.23 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Avantis	Colle, équerre, lubrifiant	28.74 \$
Avensys Solutions Inc.	Tube de pompe en silicone	359.30 \$
Pont Roulant de l'Est Produits sanitaires	Remplacer boiter de contrôle p. Caron	488.48 \$
Unique	Hypochlorite	546.33 \$

1 422.85 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Centre GO	Affichage écran numérique	
Châtelaine	Abonnement	22.98 \$
Journal l'Attisée	Publicité mars 2022	228.80 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres	113.24 \$
Librairie Livres en Tête inc.	Achat de livres	395.11 \$

760.13 \$

TOTAL DES ACHATS: 118 620.21 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

108-04-2022

Demande d'aide financière pour le Parc nautique St-Jean-Port-Joli.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'était engagée à verser un montant annuel de 30 000 \$ de 2017 à 2021 par la résolution 80-03-16 et par la suite, un montant annuel de 15 000 \$ de 2022 à 2026 pour le projet de Stratégie maritime;

ATTENDU QUE Parc nautique St-Jean-Port-Joli demande au conseil municipal de verser une somme additionnelle de 15 000 \$ par année de 2022 à 2026 pour le projet de Stratégie maritime;

ATTENDU QUE cette somme additionnelle n'était pas prévue au budget 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de demander à Parc nautique St-Jean-Port-Joli de reformuler cette demande avec leurs états financiers à jour l'automne prochain pour la préparation des prévisions budgétaires 2023.

109-04-2022

Demande d'aide financière pour L'Entraide Pascal-Taché.

ATTENDU QUE l'Entraide Pascal-Taché demande à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli une commandite de service pour le vin d'honneur ou la location de la salle le 21 mai prochain lors du souper annuel de financement à la Vigie;

ATTENDU QUE l'Entraide Pascal-Taché offre des services aux personnes vivant avec une problématique de santé mentale ou une limitation physique dans les MRC de Montmagny et L'Islet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 250 \$ pour le souper annuel du 21 mai prochain.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

110-04-2022

Demande de révision du règlement 721-14 relatif à la vente sur les sites municipaux et avis de motion.

ATTENDU QUE les artistes et artisans demandent au conseil municipal de faire une révision du règlement 721-14 ou de proroger celui-ci afin de leur permettre la poursuite des activités comme en 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a formulé un appel d'offres de service auprès de 4 firmes pour des services de laboratoire et de contrôle qualitatif des matériaux en séance de travail le 28 mars 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a reçu les deux (2) propositions suivantes :

EXP	75 450,00 \$ plus taxes
ENGLOBE	76 799,50 \$ plus taxes

ATTENDU QUE la firme EXP a déposé la proposition conforme la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de retenir les services de la **firme EXP** pour la réalisation d'une étude géotechnique, d'une caractérisation environnementale des sols - Phase I et pour la surveillance du contrôle qualitatif des matériaux lors de la réalisation des travaux en lien avec le plan d'intervention pour les rues Faucher, Fleury, du Quai Sud et chemin du Roy Ouest dans le cadre de la TECQ 2019-2023 au montant total de **75 450 \$ plus taxes**.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

113-04-2022

4.6 Remplacement de fenêtres au 20 chemin du Roy Est.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de retenir les services de **Construction Jean-François Duval** pour la fourniture et le remplacement de 12 fenêtres au montant total de **17 997 \$ plus taxes**.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.7 Adoption du règlement d'emprunt 812-22 décrétant des travaux d'asphaltage dans les rues Laurendeau, Jean-Leclerc, du Quai Nord et chemin du Golf ainsi qu'un emprunt de 727 636 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

RÈGLEMENT 812-22

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPALTAGE DANS LES RUES LAURENDEAU, JEAN-LECLERC, DU QUAI NORD ET CHEMIN DU GOLF AINSI QU'À UN EMPRUNT DE 727 636 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS.

ATTENDU QUE selon une évaluation du directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli datée du 24 février 2022 le coût de surfacage du chemin du Golf avec de l'asphalte recyclé est de 27 034 \$ incluant les taxes nettes et les frais de financement;

ATTENDU QUE selon des évaluations de la firme Tetra Tech Qi datées du 31 mai 2021 le coût des travaux d'asphaltage sont estimés à 700 602 \$ pour les rues Laurendeau, Jean-Leclerc et du Quai Nord;

ATTENDU QUE l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire si au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli recevra une aide financière maximale de **423 460 \$** dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet soutien;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire financer ces travaux par règlement d'emprunt;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Lebel et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPALTAGE DANS LES RUES LAURENDEAU, JEAN-LECLERC, DU QUAI NORD ET CHEMIN DU GOLF AINSI QU'À UN EMPRUNT DE 727 636 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS.

1. OBJET

Le conseil est autorisé à faire des travaux d'asphaltage pour un **montant total de 727 636 \$** montant incluant les taxes nettes et les frais de financement, tel qu'il appert aux évaluations de monsieur André Hudon, directeur des travaux publics datée du 24 février 2022 ainsi que

celle de la firme Tetra Tech Qi datée du 31 mai 2021 présentées sous les annexes "A et B", lesquelles font partie intégrante des présentes.

2. DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **727 636 \$** pour les fins du présent règlement, cette somme incluant des travaux d'asphaltage mentionnés à l'article 1, les taxes nettes et les frais de financement.

3. EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas **727 636 \$** sur une période de **dix (10 ans)**.

4. IMPOSITION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité **une taxe spéciale à un taux suffisant** d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5. RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

6. APPROPRIATION DE SUBVENTIONS

Le conseil affecte au paiement d'une partie du service de la dette, toutes subventions payables sur plusieurs années, dont le programme d'aide à la voirie locale-volet soutien pour un **montant maximal de 423 460\$** confirmé par l'**annexe C**. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2.

Toute subvention ou aide financière que la municipalité pourrait notamment recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (volet AIRRL) sera affectée de la façon mentionnée précédemment, le cas échéant.

7. SIGNATURE

Le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

115-04-2022 **4.8 Achat de sable pour l'usine de filtration d'eau potable.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire améliorer l'efficacité de ses bassins de sable à l'usine de filtration d'eau potable en ajoutant du sable dans les bassins de filtration tel qu'il a été établi lors de la conception de l'usine;

ATTENDU QUE le sable requis doit avoir une granulométrie précise telle qu'il a été établi lors de la conception de l'usine;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de la compagnie Suez;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'acheter auprès de la **compagnie SUEZ Environnement** une quantité de 20 mètres cubes de sable de filtration livrée à l'usine au montant total de **20 360 \$** plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

116-04-2022 **4.9 Engagement de madame Aline Chouinard.**

ATTENDU QUE madame France Boucher a quitté son poste de technicienne comptable le 23 février dernier;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est présentement en démarche pour l'embauche d'une nouvelle ressource à la comptabilité;

ATTENDU QUE madame Aline Chouinard, ayant déjà occupé les mêmes fonctions, est disponible pour assurer l'aide technique nécessaire durant un certain temps;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Aline Chouinard comme ressource technique à compter du 21 mars 2022, et ce, durant quelques semaines au salaire et conditions établies.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

5.1 Consultation publique visant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 11 I à même la zone 12 Ma.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 11 I à même la zone 12 Ma.

117-04-2022

5.2 Adoption d'un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 11 I à même la zone 12 Ma.

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande pour modifier sa réglementation d'urbanisme dans le secteur de l'entreprise Rousseau Métal afin d'ajuster la zone industrielle 11 I aux nouvelles limites de propriété;

ATTENDU QU'il est à propos de modifier le zonage dans ce secteur afin de refléter la réalité de l'entreprise;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement 705-13 relatif au zonage pour permettre le changement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 mars 2022 par madame Brigitte Caron;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du conseil municipal le 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le second projet de règlement suivant.

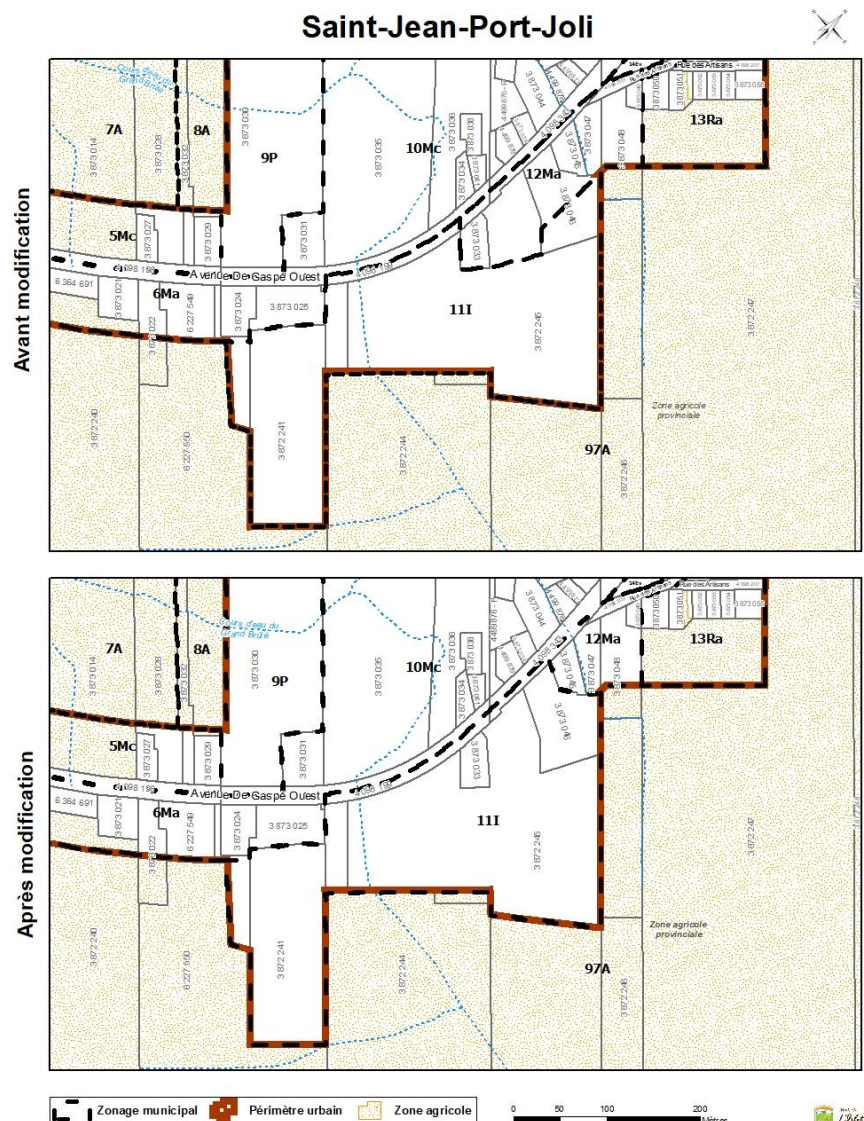
ARTICLE 1:

L'article 3.1 du règlement 705-13 relatif au zonage, est modifié afin d'agrandir la zone 11 I à même la zone 12 Ma. Le tout tel qu'illustré à l'annexe A-1 jointe à la présente.

ARTICLE 2:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ANNEXE A-1



118-04-2022

5.3 Demande de permis de construction pour le 450 avenue de Gaspé Ouest (PIA).

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 3 874 236, situé au 450 avenue de Gaspé Ouest ont déposé une demande de permis pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par les demandeurs;

ATTENDU QUE cette maison est située dans un couloir d'intérêt patrimonial au règlement 747-17;

ATTENDU QUE le plan de construction et son implantation s'intégreront bien dans le milieu concerné, tant au niveau de la volumétrie du bâtiment, des matériaux choisis et de son emplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis pour le projet de construction du bâtiment principal tel que présenté par les requérants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le projet de construction tel que présenté par les propriétaires du 450 avenue de Gaspé Ouest.

119-04-2022

5.4 Demande de permis de rénovation pour le 213 avenue de Gaspé Est (PIIA).

ATTENDU QUE le propriétaire du 213 avenue de Gaspé Est, situé sur les lots 3 874 014, a déposé une demande de permis pour la rénovation extérieure de son immeuble;

ATTENDU QUE cette maison est située dans le couloir d'intérêt patrimonial au règlement 747-17;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE le modèle des fenêtres à carreaux proposé respecte l'esprit et l'époque du bâtiment;

ATTENDU QUE le modèle de revêtement extérieur, les encadrements et la couleur choisis respectent l'esprit et l'époque du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux proposés respectent l'esprit du règlement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis pour le projet de rénovation tel que présenté par le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le projet de rénovation tel que présenté par le propriétaire du 213 avenue de Gaspé Est.

120-04-2022

5.5 Engagement d'une hortultrice.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Priscille Gagnon à titre d'hortultrice saisonnière en ajustant le salaire horaire de 1,95 \$ à la hausse.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

121-04-2022

5.5 Engagement d'un horticulteur adjoint.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Carl Bouchard comme assistant jardinier saisonnier en ajustant le salaire horaire de 1,81 \$ à la hausse.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

122-04-2022 **5.7 Tarifs pour les pots à fleurs.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer le tarif pour les pots à fleurs à 45 \$ pour la saison estivale 2022.

123-04-2022 **5.8 Demande par Les Bisons Chouinard Inc. à la CPTAQ.**

ATTENDU que l'entreprise agricole Les Bisons Chouinard Inc. désire opérer une boucherie de produits ne provenant pas majoritairement de son exploitation agricole d'élevage de bisons;

ATTENDU qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque la majorité des produits transformés proviendront majoritairement de l'extérieur de la ferme;

ATTENDU que les produits provenant exclusivement de l'entreprise agricole ne permettent pas de rentabiliser l'exploitation de la boucherie;

ATTENDU que ce projet permettrait à cette exploitation agricole de favoriser la mise en marché de sa production et l'achat local;

ATTENDU que le site visé a déjà été autorisé majoritairement par la CPTAQ pour exploiter un marché public;

ATTENDU que cette demande n'aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'appuyer la demande déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par les Bisons Chouinard Inc..

6. VIE COMMUNAUTAIRE:

124-04-2022 **6.1 Engagement de personnel pour le camp d'été.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager les personnes suivantes à titre d'employés (ées) au camp d'été au Domaine de Gaspé et selon les directives de la direction de la Santé publique s'il y a lieu:

Coordonnatrice adjointe

Syndel Jean

Animateurs / animatrices

Laurence Cloutier
Annabelle Lemieux-Lizotte

Assistants-animateurs / assistantes-animatrices

Jacob Ouellet
Maxim Lapointe
Élène Chouinard
Juliane Jacques
Fanny Lapointe
Sarah-Maude Jean
Jenny-Ann Caron
Ély Chénard

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

125-04-2022 **6.2 Tarifs du camp d'été 2022.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer les tarifs d'inscriptions 2022 pour le camp d'été selon la grille suivante :

RÉSIDENTS		
	Été complet Lundi au jeudi	Été complet Lundi au vendredi
1 ^{er} et 2 ^e enfant	300\$	350\$
3 ^e enfant	245\$	285\$

NON-RÉSIDENTS		
Tous	500\$	550\$

Le service de garde ou le transport en autobus est inclus dans ces tarifs.

126-04-2022 **6.3 Tarifs pour le tennis.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer les tarifs 2022 pour le tennis selon la grille suivante :

	RÉSIDENTS			Cours jeunes 75\$ Cours adultes 90 \$
	Jeunes	Adultes	Familial	
Saison	20 \$	50 \$	60 \$	
Mi-saison	10 \$	25 \$	30 \$	

	NON-RÉSIDENTS			Cours jeunes 85 \$ Cours adultes 100 \$
	Jeunes	Adultes	Familial	
Saison	30 \$	60 \$	70 \$	
Mi-saison	15 \$	40 \$	50 \$	

127-04-2022

6.4 Modification au bail d'occupation des Fermières à la Maison communautaire Joly.

ATTENDU QUE les Fermières quitteront le local 27 pour se relocaliser au local 19, autrefois occupé par la Coop Saute-mouton, en avril 2022;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de modifier le bail actuel ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron

APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de modifier le bail actuel en conséquence et d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli les modifications relatives à celui-ci.

128-04-2022

6.5 Modification au bail d'occupation de Soupe au bouton à la Maison communautaire Joly.

ATTENDU QUE Soupe au bouton désire ajouter à leur bail actuel le local 9, autrefois occupé par Reliure Francine Duval et le local 22A suite à la relocalisation de la CDC dans le local 27 à compter d'avril 2022;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de modifier le bail actuel ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques

APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de modifier le bail actuel en conséquence et d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli les modifications relatives à celui-ci.

129-04-2022

6.6 Modification au bail d'occupation de la CDC à la Maison communautaire Joly.

ATTENDU QUE la CDC quittera le local 22A pour se relocaliser dans le local 27, autrefois occupé par les Fermières en avril 2022;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de modifier le bail actuel ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de modifier le bail actuel en conséquence et d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli les modifications relatives à celui-ci.

130-04-2022 **6.7 Améliorations locatives à la Maison communautaire Joly.**

ATTENDU QUE dans un courriel daté du 21 mars dernier, Soupe au bouton mentionne qu'elle désire optimiser l'espace disponible dans ses locaux et améliorer les lieux de façon à rendre plus simple et sécuritaire les opérations quotidiennes nécessaires ;

ATTENDU QUE le 17 mars dernier, une visite des lieux a permis d'établir la teneur des travaux prévus en 2022 selon la liste suivante :

- Ajout d'une porte de garage extérieure de 72" de large par 84" de haut au sud-ouest du local 6.
- Installation d'une chambre froide et congélateur incluant un compresseur à l'extérieur pour le local 9.
- Agrandissement intérieur en réunissant le local 7 et le local 4 avec plancher à refaire.
- Rampes d'accès au bâtiment du côté sud et sortie de secours côté ouest (handicapée et chariot).
- Entrée extérieure fermée et isolée du côté sud afin d'y installer un communo-frigo à l'année.
- Possibilité d'ajouter une nouvelle entrée électrique (participation municipale requise).

ATTENDU QU'en vertu du bail signé en 2019, l'article 9d stipule que le locataire ne pourra :

faire aucun changement dans les lieux loués sans la permission écrite du locateur, sauf dans les cas expressément prévus au présent bail, le locateur autorisant notamment le locataire à faire les changements et réparations qui peuvent être nécessaires à l'exercice de l'entreprise du locataire. Dans le cas où le locataire ferait de tels changements, il sera tenu, à la fin du présent bail, de laisser lesdites améliorations au locateur, sans indemnité.

ATTENDU QUE Soupe au bouton demande à la municipalité de faire les travaux mentionnés au 318 rue Verreault et ce, aux frais de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli permet à Soupe au bouton de réaliser les travaux ci-haut mentionnés aux conditions suivantes :

-L'organisme devra déposer avant le début des travaux une attestation d'un professionnel (architecte ou ingénieur) démontrant que l'intégrité de la structure et des systèmes du bâtiment ne sera pas affectée de façon à les fragiliser ou les rendre moins efficaces.

-Les travaux devront être effectués par un entrepreneur général possédant une couverture en assurance responsabilité d'au moins 5 000 000\$.

-Aviser la municipalité au moins deux (2) semaines avant le début des travaux de façon à pouvoir aviser l'ensemble des locataires de la Maison communautaire Joly.

131-04-2022 **6.8 Mandat à Me Michel Maltais notaire pour le transfert/vente de propriété de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord.**

ATTENDU QUE la Corporation de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord a annoncé à l'automne 2021 son intention de céder l'immeuble et le terrain de la corporation à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire acquérir l'immeuble et le terrain de la Corporation dans le but de poursuivre les opérations et ce, à compter du 1^{er} juin 2022 ;

ATTENDU QUE pour ce faire, une entente de principe sera signée sous peu pour encadrer la transaction et les opérations en attendant le transfert/vente complet du titre de propriété de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un notaire pour rédiger l'acte de transfert/vente de propriété dans les délais souhaités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater Me Michel Maltais afin de rédiger l'acte de transfert/vente de la propriété de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord d'ici le 31 mai 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient mandatés pour signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli tous les documents relatifs à cette transaction et incluant l'entente de principe.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

7. TRAVAUX PUBLICS:

132-04-2022 **7.1 Achat de deux (2) portes pour le garage municipal.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la **compagnie Sénéchal portes de garage Inc.** pour l'achat et l'installation de deux portes afin de remplacer celles en façade du garage du côté des travaux publics au montant de **15 965 \$ plus taxes.**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

8. AUTRES SUJETS:

133-04-2022

8.1 Problématique de développement de places en garderie dans la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.

ATTENDU QUE l'article 2 du projet de Loi no 1 énonce que « Tout enfant a le droit de recevoir des services de garde éducatifs personnalisés de qualité de la naissance jusqu'à son admission à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire [...] » ;

ATTENDU QUE l'objectif 3 du Grand chantier pour les familles énonce la volonté du ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, d'accroître l'efficacité du réseau pour mieux le développer en améliorant les processus pour créer de nouvelles places, en raffinant la connaissance des besoins pour ainsi créer les places là où les besoins se font sentir et en faisant du guichet unique une véritable liste d'attente sous la responsabilité du gouvernement » ;

ATTENDU QU'en dépit des besoins criants liés notamment au solde démographique positif de la Municipalité, à l'arrivée de personnes immigrantes, à l'importante pénurie de main-d'œuvre, à l'expansion des entreprises sur son territoire, aux besoins des familles défavorisées et des enfants à besoins particuliers, l'Appel de projets en continu limitait la possibilité de développement dans l'ensemble de la MRC de L'Islet entre 1 et 24 places en installation ;

ATTENDU QUE le CPE Les Coquins a déposé son projet, les 19 novembre 2021 et 20 janvier 2022, pour la construction d'une nouvelle installation de 39 places (24 nouvelles places 18-59 mois et 15 places 0-17 mois existantes) dans le cadre de l'Appel de projets en continu du gouvernement du Québec, et ce, appuyé par la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli qui lui offre gratuitement un terrain ;

ATTENDU QU'une recommandation du comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO), laquelle a été entérinée par le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, le 7 mars 2022, refusait le projet du CPE Les Coquins et privilégiait un projet de développement de 10 places poupons déposé le 4 février 2022 par le CPE Les Petits Souliers également situés dans la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli ;

ATTENDU QUE cette décision risque d'entraîner la fermeture de l'installation pouponnière du CPE Les Coquins laquelle ne peut, sans l'octroi des 24 places 18-59 mois demandées, assurer une continuité de services aux enfants qui la fréquentent ;

ATTENDU le déséquilibre entre les places 0-17 mois et les places 18-59 mois qui résulte en un arrêt de service pour les enfants qui doivent quitter la pouponnière du CPE Les Coquins à l'âge de 18 mois ;

ATTENDU QUE non seulement le nombre actuel de places 18-59 mois dans la Municipalité est insuffisant pour répondre aux besoins criants des parents, mais que, de surcroit, l'ensemble des 231 enfants inscrits à ce jour sur la liste d'attente de La Place 0-5 du CPE Les Coquins auront atteint l'âge minimal de 18 mois en mars 2024, le tout tel que révélé par

l'enquête menée par le CPE Les Coquins jointe aux présentes ;

ATTENDU QU'il est impératif que le projet du CPE Les Coquins soit accepté pour assurer la pérennité de son installation pouponnière dont la fermeture entraînerait la perte de 15 places poupons sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE pour permettre la création de places temporaires au 1^{er} septembre 2022, le projet du CPE Les Coquins doit être accepté au plus tard le 30 avril 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de demander au ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, d'utiliser sa discrétion pour modifier la décision prise le 7 mars 2022 et d'accepter, avant le 30 avril 2022, le projet de développement de nouvelles places du CPE Les Coquins dans la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, tel que déposé à cette date sans en obliger le réexamen par le CCO.

9. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées.

134-04-2022 **10. Clôture et levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 21:05 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.